

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2195

4 septembre 2012

### SOMMAIRE

Cable TV S.A. ....	105323	Constellation Holdings S.à r.l. ....	105347
CaCh .....	105324	Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. .....	105354
Camuzzi International S.A. ....	105347	Crescent Euro Industrial III S. à r.l. ....	105347
Camuzzi International S.A. ....	105347	CVI EMCVF Lux Master S.à r.l. ....	105352
Cap'Action Pme .....	105323	De Beers .....	105320
Captiva Healthcare S.à r.l. ....	105324	De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l. ....	105356
Cap Vinci .....	105314	Edjar International Inc., Luxembourg Branch .....	105323
Cardon Investment S.A. ....	105348	Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ....	105330
Carrée S.A. ....	105348	EM-Jot S.à r.l. SPF .....	105314
Cassia Holding S.A. ....	105348	Eutag S.A. ....	105338
CEF (W) SA .....	105349	Galcap Invest I S.à r.l. ....	105334
CEREP II Investment Six S.à r.l. ....	105351	GCC Lux S. à r.l. ....	105346
CEREP Investment I S.à r.l. ....	105348	Itesa S.A. ....	105350
CEREP Management S.à.r.l. ....	105351	MECAN S.A. ....	105359
CF Services Luxembourg .....	105324	Mediagenf S.à r.l. ....	105325
Chauffage-Sanitaire Integral S.à r.l. ....	105351	Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A. .....	105327
Chez Edouard .....	105324	Mossi & Ghisolfi Services S.A. ....	105348
Christal S.A. ....	105351	Oxford Investments S.A. ....	105330
CHURCHILL.HUI International S.A. ....	105351	PE développement Sàrl .....	105318
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l. .....	105325	Piel Emeraude S.A. ....	105338
CLdN ro-ro S.A. ....	105353	Suez Environnement Ré S.A. ....	105353
CLD Santé & Développement S.à r.l. ....	105356	Syndicat Général-Ré S.A. ....	105320
CMYC .....	105357	SynerTrade S.A. ....	105352
Colon-Impex Luxembourg Finance SA ..	105356	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. .....	105334
Compagnie de Sécurité S.A. ....	105352	Vincinvest Immobilière SA .....	105343
Compagnie Financière d'Alembert Spf S.A. ....	105360	WA International S.A. ....	105327
Conan Investments S.A. ....	105360		
Concept Management S.A. ....	105325		
Constellation Coinvestment S.à r.l. ....	105338		

**Cap Vinci, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 107.519.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 30 juillet 2012 de révoquer le mandat du commissaire à la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait  
La société

Référence de publication: 2012099983/15.

(120137197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 122.246.

In the year two thousand and twelve, on the third day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mrs Paulina Julia REMI-MICHALSKA, director of Companies, born on the 12<sup>th</sup> day of April 1975 in Zakopane, Poland, residing at UL. SZEROKA 31/5, 31-053 KRAKOW, POLAND, co-owner of 100 shares, and representative of the joint co-ownership of 100 shares,

hereby represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 29<sup>th</sup>, 2012.

2) Mr Jan Jacek MICHALSKI, born on the 3<sup>rd</sup> day of December, 2008, in KRAKOW, residing at UL.SZEROKA 31/5, 31-053 KRAKOW, POLAND, co-owner of 100 shares and represented towards the company by his parent and representative of the joint co-ownership, Mrs Paulina Julia REMI-MICHALSKA, prenamed.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that both co-owners are the sole shareholders in joint co-ownership of "EM-JOT S.à r.l. SPF", a company incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 97 of the first day of February 2007 and the articles of incorporation of which have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on the 15<sup>th</sup> day of April, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1151 of the second day of June, 2010,

- that the shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to amend article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following reading:

" **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred or encumbered provided shareholders owning at least 75 % of the share capital adopted a resolution allowing for such transfer. Transfer or encumbrance without such a consent is deemed null and void. The consent is not required if the shares are transferred or encumbered to the benefit of a descendant of the shareholder or any of the other shareholders."

*Second resolution*

The shareholders decide to amend the last sentence of the second paragraph of article 14 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Al. 2. Last sentence.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least three quarters of the share capital."

*Third resolution*

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- Eur) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by issuance of one hundred (100) new shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

1) Mrs Lucyna MICHALSKA, director of companies, born on the 30<sup>th</sup> day of June, 1950, in Krakow (Poland), residing at Jodlowa 35, 30-251 Krakow (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 29<sup>th</sup>, 2012,

who declares to subscribe to eighty (80) new shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each and to have them fully paid up by contribution in kind of a fractional part of 8/12 of 38.988 shares with a nominal value of one hundred Polish zloty (PLN 100.-) each, of the company KAMPOLEONE BIS S.A., a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Wadowicka, 6, PL-30-415 KRAKOW, POLAND, registered under number KRS 0000031049.

2) Mrs Małgorzata MICHALSKA, director of companies, born on the 13<sup>th</sup> day of November, 1977, in Krakow (Poland), residing at Jodlowa 35, 30-251 Krakow (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 29<sup>th</sup>, 2012,

who declares to subscribe to twenty (20) new shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each and to have them fully paid up by contribution in kind of a fractional part of 2/12 of 38.988 shares with a nominal value of one hundred Polish zloty (PLN 100.-) each, of the company KAMPOLEONE BIS S.A., a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Wadowicka, 6, PL-30-415 KRAKOW, POLAND, registered under number KRS 0000031049.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

It results from a certificate issued on the 29<sup>th</sup> day of June, 2012, by the President of the management board of KAMPOLEONE BIS S.A. prequalified, Mr Krzysztof Ryszard KUC, that:

" - Mrs. Lucyna MICHALSKA, member of supervisory boards, born on 30/06/1950 in KRAKOW, (Poland), residing in Jodlowa 35, 30-251 KRAKOW (Poland), is the owner of a fractional part of 8/12 of 38.988 shares with the nominal value of 100,- PLN each of the company "KAMPOLEONE BIS S.A", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Wadowicka, nr 6, lok. Wejście 11, miejsc. Krakow, kod 30-415, poczta KRAKOW, Poland, (the "Company") registered in the commercial register under the number KRS 0000031049;

- Mrs. Małgorzata MICHALSKA, member of supervisory boards, born on 13/11/1977, in Krakow (Poland), residing in Jodlowa 35, 30-251 KRAKOW (Poland), is the owner of a fractional part of 2/12 of 38.988 shares with the nominal value of 100,- PLN each, of the company "KAMPOLEONE BIS S.A", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Wadowicka, nr 6, lok. Wejście 11, miejsc. Krakow, kod 30-415, poczta KRAKOW, Poland, (the "Company") registered in the commercial register under the number KRS 0000031049;

- such shares are fully paid-up;

- Mrs. Lucyna MICHALSKA and Mrs. Małgorzata MICHALSKA, prenamed, are the persons solely entitled to the stated fractional part of shares and possessing the power to dispose their fractional part of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, i.e. entry into the shareholders' book will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed and agreement documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling a fractional part of 10/12 of 38,988 shares to be contributed are worth at least 3,249,000.00 PLN, this estimation being based on the attached valuation report;

- the said estimation has not decreased till today."

According to the said certificate and valuation report of the said company, the appearing parties declare that the total amount of the company's shares to be contributed are worth at least at 3,249,000 PLN.

The amount of 3,249,000 PLN is estimated at 764,686.50 EUR on basis of the exchange rate dated 29<sup>th</sup> June 2012, being 4.2488 Polish Zloty for 1.- euro.

The appearing party declares that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is transferred to the share capital and the surplus, being seven hundred fifty two thousand one hundred eighty six euro and fifty cents (752,186.50 EUR), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, and valuation report, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25,000.- EUR) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le 3 juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Madame Paulina Julia REMI-MICHALSKA, administrateur de sociétés, née le 12 avril 1975 à Zakopane, Pologne, demeurant à UL. SZEROKA 31/5, 31-053, Cracovie, Pologne, co-détentrice et représentante vis-à-vis de la société de 100 parts sociales en indivision,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juin 2012.

2) Monsieur Jan Jacek MICHALSKI, né le 3 décembre 2008 à Cracovie, demeurant à UL.SZEROKA 31/5, 31-053, Cracovie, Pologne, co-détenteur de 100 parts sociales en indivision, représenté envers la société par son parent et représentant de l'indivision, Madame Paulina Julia REMI-MICHALSKA, préqualifiée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les co-détenteurs sont les seuls associés en indivision de la société «EM-JOT S.à r.l. SPF» une société, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 1<sup>er</sup> février 2007 et que les statuts ont été modifié pour la dernière fois par acte dudit notaire le 15 avril 2010, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1151 du 2 juin 2010.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles qu'à condition que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social donnent leur agrément.

Toute cession de parts sociales sans agrément préalable est à considérer comme nul et non avenue.

Aucun consentement n'est requis lorsque les parts sociales sont transmises à un descendant d'un associé ou à un des associés.»

### Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dernière phrase de l'alinéa 2 de l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Al.2. Dernière phrase.** Les décisions collectives ne peuvent être valablement prises qu'à condition d'être adoptées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.»

### Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1. Madame Lucyna MICHALSKA, administrateur de sociétés, née le 30 juin 1950 à Cracovie, Pologne, demeurant à Jodlowa 35, 30-251 Cracovie, Pologne,

Ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juin 2012,

laquelle déclare souscrire quatre-vingt (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de 8/12 de 38.988 actions d'une valeur nominale de cent Zloty (100,- PLN) de la société KAMPOLEONE BIS S.A., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul Wadowicka, 6, PL30-415, Cracovie, Pologne, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000031049.

2. Madame Malgorzata MICHALSKA, administrateur de sociétés, née le 13 novembre 1977 à Cracovie, Pologne, demeurant à Jodlowa 35, 30-251 Cracovie, Pologne,

Ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juin 2012,

laquelle déclare souscrire vingt (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de 2/12 de 38.988 actions d'une valeur nominale de cent Zloty (100,- PLN) de la société KAMPOLEONE BIS S.A., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul Wadowicka, 6, PL-30-415, Cracovie, Pologne, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000031049.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Il résulte d'un certificat émis le 29 juin 2012 par le président du conseil d'administration de la société KAMPOLEONE BIS S.A., préqualifiée, Monsieur Krzysztof Ryszard KUC, que:

«- Madame Lucyna MICHALSKA, membre du conseil de surveillance, née le 30 juin 1950 à Cracovie, Pologne, demeurant à Jodlowa 35, 30-251 Cracovie, Pologne, est propriétaire de 8/12 de 38.988 actions d'une valeur nominale de cent Zloty (100,- PLN) de la société KAMPOLEONE BIS S.A., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul Wadowicka, nr 6, lok. Wejscie 11, Cracovie, PL-30-415, Cracovie, Pologne, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000031049.

- Madame Malgorzata MICHALSKA, membre du conseil de surveillance, née le 13 novembre 1977 à Cracovie, Pologne, demeurant à Jodlowa 35, 30-251 Cracovie, Pologne, est propriétaire de 2/12 de 38.988 actions d'une valeur nominale de cent Zloty (100,- PLN) de la société KAMPOLEONE BIS S.A., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à ul Wadowicka, nr 6, lok. Wejscie 11, Cracovie, PL-30-415, Cracovie, Pologne, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000031049.

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Madame Lucyna MICHALSKA et Madame Malgorzata MICHALSKA sont les seules ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société, à savoir 10/12 de 38.988 actions sont estimées à au moins 3.249.000,00 PLN, cette estimation étant basée sur le rapport d'évaluation qui restera ci-annexé;

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour.»

En vertu de ce certificat et du rapport d'évaluation de cette société, les parties comparantes déclarent que la valeur totale des actions apportées est estimée au moins à 3.249.000 PLN.

Le montant de 3.249.000 PLN est estimé à 764.686,50 euros sur base du taux de change du 29 juin 2012, étant de 4,2488 Zloty Polonais pour 1,- euro.

Les parties comparantes déclarent que la valeur de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est transférée dans le capital social et que la différence, soit sept cent cinquante deux mille cent quatre-vingt-six euros et cinquante cents (752.186,50 EUR) est portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat et ce rapport d'évaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) Euros (125,-EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille euros (2.000,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32031. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099218/234.

(120136924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

### **PE développement Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.285.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SEPT JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée «PE développement SARL», ayant son siège social au 28, Rue du Commerce à L-3450 DUDELANGE, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B 144285, constituée par le notaire Jacques DELVAUX en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 348 du 17 février 2009. Que les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Chantal KULAS, prénommée.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 500 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Modification de l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités:

- de conseil économique consistant dans la prestation de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique notamment dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi qu'en gestion d'entreprise, gestion commerciale, développement marketing, communication, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires;

- de formation professionnelle continue.

Elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, assurer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également créer, acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associées décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités:

- de conseil économique consistant dans la prestation de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique notamment dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi qu'en gestion d'entreprise, gestion commerciale, développement marketing, communication, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires;

- de formation professionnelle continue.

Elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, assurer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également créer, acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société doit introduire une demande pour faire le commerce sur le vue du nouvel objet social. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> août 2012. Relation: RED/2012/1029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012100342/84.

(120137296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 1<sup>er</sup> août 2012*

1) L'Actionnaire unique renommé comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Thierry Hubert, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 135 avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles.

- Mme Lara Nasato, Administrateur, demeurant professionnellement au 25A, Boulevard Royal 1<sup>er</sup> étage, L-2449 Luxembourg.

- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

2) L'Assemblée renommé Deloitte, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandai viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012100473/23.

(120137849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Deman Smit, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "De Beers", having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, by virtue of a power of attorney conferred on him by the board of directors of the said company in a meeting of the Board of Directors held on 18 July 2012.

The certified copy of the extract of the minutes of the meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "De Beers", with registration number R.C.S. Luxembourg B 78.985, was incorporated originally under the denomination of "DE BEERS INVESTMENTS" pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 22 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 417 on 7 June 2001.

2) The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 687 on 11 April 2011.



3) In an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 15 December 2008 before the undersigned notary, the board of directors was authorised to repurchase and cancel, within a five year period, the remaining 10,520 Scheme A and Scheme B shares with a par value of USD 2.00 each (the "Scheme Shares") and Mr S P Huntley, Mr B Olivier, both company representatives, or failing them, any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners was appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of recording such repurchase and cancellation and amending the Articles to reflect the changes resulting therein.

4) In accordance with the authorisation of the shareholders as set out above, the Board, in its board meeting on 18 July 2012, ratified and approved the repurchase and cancellation of all the Scheme Shares with effect from 16 May 2012. Accordingly, the issued and authorised share capital of the Company shall each be reduced by the amount of USD 42,080. A copy of an extract of the board resolutions dated 18 July 2012, signed *ne varietur* by the undersigned notary and the appearing party, will remain attached to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

5) A reserve in the same amount of USD 42,080 will be created in accordance with article 69-2(2) of the 1915 Law on Commercial Companies. Following the capital reduction by means of cancelling the Scheme Shares, the reserve will be released and its proceeds distributed to shareholders *pro rata* in accordance with their shareholding.

6) The Articles are amended and restated to reflect the reduction in capital and to delete all references to Scheme Shares in the following way:

- The table of contents is amended to remove references to Scheme Shares;
- The interpretation section is amended to remove references to Scheme Shares;
- Article 5.1. is amended to reflect the reduced authorised share capital;
- Article 5.2 is amended to reflect the reduced issued share capital;
- Articles 5.1.3, 5.1.4, 5.2.3 and 5.2.4 are deleted in their entirety;
- Articles 7.1.3, 7.1.4, 7.2.3 and 7.2.4 are deleted in their entirety;
- Articles 7.2.1 and 7.2.2 are amended to remove reference to Scheme A and Scheme B shares;
- Article 7.4 is amended to remove references to the Scheme A and Scheme B shares;
- Article 7.7 is amended to remove reference to Scheme A and Scheme B shares;
- Article 7.7.2 is deleted in its entirety;
- The heading to Article 8 is amended to remove "and Scheme Linked Units";
- Articles 8.3 and 8.4 are deleted in their entirety;
- The heading to Article 9 is amended to remove "and Scheme Linked Units";
- Article 9.2 is deleted in its entirety;
- Article 14.7 is deleted in its entirety; and
- The last paragraph in Article 30.7 is deleted.

A copy of the amended and restated Articles of Incorporation of the Company signed *ne varietur* by the undersigned notary and the appearing party, will remain attached to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Deman Smit, employé privé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "De Beers", ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société dans une réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 juillet 2012.

Une copie certifiée conforme de l'extrait des minutes de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «*ne varietur*» par le notaire instrumentant et le comparant.

Laquelle comparante, ès-qualité indiquée ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société "De Beers", ayant le numéro d'enregistrement R.C.S. Luxembourg B 78.985 a été constituée originellement sous le nom de «DE BEERS INVESTMENTS» selon un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 417 du 7 juin 2001.

2) Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 687 du 11 avril 2011.

3) Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé à racheter et annuler, dans un délai de cinq ans les 10.520 actions de Régime A et de Régime B restantes ayant une valeur nominale de 2 USD chacune (les «Actions de Régime») et Mr S P Huntley, et Mr B Olivier tous deux représentants de la société, ou à défaut, tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par les présentes mandaté pour comparaître pardevant un notaire luxembourgeois dans le but d'enregistrer de tels rachats et annulations et de modifier les Statuts pour refléter les changements y résultant.

4) Suite à cette autorisation des actionnaires, tel que décrit ci-dessus, le Conseil, lors de sa réunion du 18 juillet 2012, a ratifié et approuvé le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Régimes avec effet à partir du 16 mai 2012. En conséquence, le capital social émis et autorisé de la Société devront chacun être réduit d'un montant de 42.080 USD. Une copie de l'extrait des résolutions de Conseil de gérance du réunion de 18 juillet 2012, signé ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexées aux présentes pour être enregistré avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

5) Une réserve pour le même montant de 42.080 USD sera créé, conformément à l'article 69-2(2) de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales. Suite à la réduction du capital par le biais de l'annulation des Actions de Régimes, la réserve sera libérée et ses recettes distribuées aux actionnaires au prorata de leur participation.

6) Les Statuts sont modifiés et mis à jour afin de refléter la réduction du capital et de supprimer toutes les références aux Actions de Régimes dans la manière suivante:

- La «Table of Contents» est modifiée pour supprimer toutes les références aux Actions de Régime;
- La section «interprétation» est modifiée pour supprimer toutes les références aux Actions de Régime;
- Article 5.1 est modifié pour refléter la réduction du capital;
- Article 5.2 est modifié pour refléter la réduction du capital;
- Articles 5.1.3, 5.1.4, 5.2.3 and 5.2.4 sont complètement supprimés;
- Articles 7.1.3, 7.1.4, 7.2.3 and 7.2.4 sont complètement supprimés;
- Articles 7.2.1 et 7.2.2 sont modifiés pour supprimer toutes les références aux Actions de Régimes A et B;
- Article 7.4 est modifié pour supprimer toutes les références aux Actions de Régime A et B;
- Article 7.7 est modifié pour supprimer toutes les références aux Actions de Régime A et B;
- Article 7.7.2 est complètement supprimé;
- Le titre d'Article 8 est modifié pour supprimer «and Scheme Linked Units»
- Articles 8.3 et 8.4 sont complètement supprimés;
- Le titre d'Article 9 est modifié pour supprimer «and Scheme Linked Units»
- Article 9.2 est complètement supprimé;
- Article 14.7 est complètement supprimé;
- Le dernière paragraphe d'Article 30.7 est supprimé.

Une copie de l'extrait des résolutions de Conseil de gérance du réunion de 18 juillet 2012, signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société comme résultat du présent acte est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte et en foi de quoi cet acte a été fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire par prénom, nom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2012. LAC/2012/35655. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012100023/140.

(120137593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Cable TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099958/10.

(120137388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Cap'Action Pme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 163.765.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012099959/13.

(120137103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.145.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 du 19 février 2010

EXTRAIT

Suite à la fusion avec la société Edjar Holdings Inc. en date du 17 octobre 2011 les personnes suivantes ont été nommées administrateur de la société de droit étranger «Edjar International Inc.» avec pouvoir de signature individuel:

- Daniel CHIM né le 21 mai 1945 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- James CHIM né le 7 août 1943 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Alex PANG né le 13 août 1942 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Richard KO né le 1er mars 1953 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Anthony BURGESS né le 9 novembre 1952 à Manchester, Angleterre, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Tony CHIU né le 18 septembre 1958 à Hong Kong, Chine, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Michael J. MRLIK II né le 2 mars 1958 à Saigon, Vietnam, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

- Ken VALVUR né le 17 juin 1961 à Toronto, Canada, demeurant professionnellement au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, L3R 6B9 Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012100061/31.

(120137837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.431.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099960/10.

(120137012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CaCh, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.170.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099963/10.

(120137202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Chez Edouard, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.106.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012099965/13.

(120137259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CF Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.572.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 juillet 2012*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099992/21.

(120137436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 23.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de MEDIAGENF S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012*

L'unique Associé de Mediagenf S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012100247/22.

(120137135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 308.818.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

—  
L'adresse de Jennifer Ferrand, Gérant, a changé et se trouve désormais au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099966/12.

(120137373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Concept Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.316.

—  
L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Concept Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151316 (la Société),

constituée le 5 février 2010 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 619 le 23 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 juin 2010, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1838 en date du 8 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée pri-

vée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constitue le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les représentants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Qu'il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 10.000 (dix mille) actions, représentées par (i) 2.778 (deux mille sept cent soixante-dix-huit) actions de classe A, (ii) 2.778 (deux mille sept cent soixante-dix-huit) actions de classe B, (iii) 2.222 (deux mille deux cent vingt deux) actions de classe C, (iv) 2.222 (deux mille deux cent vingt deux) actions de classe D, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) et représentant ensemble l'entière du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.

II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts dans sa version anglaise.
4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts dans sa version française.
5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

#### *Troisième résolution*

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimées approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, J. SCHMIT, M. SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.



Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012099969/75.

(120137486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 28 juin 2012*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

*Conseil d'administration:*

- M. Marco GHISOLFI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco TOSELLI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012100279/26.

(120137576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**WA International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 170.562.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, et
- 2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "WA International S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.00,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Le premier administrateur délégué pourra être nommé dans l'assemblée générale extraordinaire qui suit les statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I <sup>er</sup> , quatre-vingt-dix-neuf actions; . . . . .	99
2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I <sup>er</sup> , une action; . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Aurélien WIES, employé privé, né à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;

b) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;

c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> .

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> , (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).

4.- L'adresse du siège social est établie à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> .

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2012. Relation GRE/2012/2270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099807/147.

(120136845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

*Procès verbal des résolutions prises par l'associé unique de Elizabeth Verwaltung S.à r.l. (la "Société") avec effet du 24 juillet 2012:*

1. D'accepter la nomination avec effet à partir du 24 juillet 2012 de Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mezières, France, résidant professionnellement à 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg en tant que gérant catégorie "A" de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Signé à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Renaud Labye

Gérant

Référence de publication: 2012100050/15.

(120137184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Oxford Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

In the year two thousand and twelve, on the second day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of OXFORD INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under number B 109929, incorporated pursuant to a deed received by the notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 3, 2005, published in the Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1440, dated December 22, 2005 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting was presided by Ms. Estelle Nzoungou, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms. Coralie Pauwels, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elected as scrutinizer Mrs. Lynn Wagner, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed “ne varietur” by the proxy holders representing the shareholders of the Company, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge that according to the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of two pounds sterling (GBP 2) each, was duly represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.

That the agenda of the present meeting was as follows:

#### *Agenda*

- 1) Waiving of notice right;
- 2) Acknowledgement of the resignation of Mr. William Martin Smyth from his mandate of director of the Company with effect as of 6 March 2012 and discharge to be granted to him with regard to his mandate;
- 3) Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of GBP 25,000 to GBP 250,000;
- 4) Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by a contribution in cash in an amount of GBP 225,000;
- 5) Subsequent amendment of article five first paragraph of the Company’s articles of association in order to reflect the new share capital of the Company; and
- 6) Any other business.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, having given its approval to such propositions from the Chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via a unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the shareholders of the Company unanimously resolved to waive any prior convening notice to this meeting and could therefore validly deliberate on the items of the above mentioned agenda.

#### *Second resolution*

The general meeting of the shareholders of the Company unanimously resolved to acknowledge the resignation of Mr. William Martin Smyth from his mandate of director of the Company with effect as of 6 March 2012 and to grant him discharge with respect to the performance of his mandate as director of the Company until the date of his resignation.

#### *Third resolution*

The general meeting of the shareholders of the Company unanimously resolved to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of two pounds sterling (GBP 2) each to two hundred fifty thousand pounds sterling (GBP 250,000) by the issuance of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) new shares with a nominal value of two pounds sterling (GBP 2) having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Fourth resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolved to waive their respective preferential subscription right with respect to the subscription of the new shares issued by the Company and to accept the following subscription:

#### *Subscription and Payment*

There now appeared Ms Estelle Nzoungou, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the company DTF FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office at 37, rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under number B 156573, by virtue of a power of attorney given on 28 June 2012.

A copy of the proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of the prenamed company DTF FINANCE S.A. for one hundred twelve thousand five hundred (112,500) newly issued shares with a nominal value of two pounds sterling (GBP 2) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash for an amount of two hundred twenty five thousand pounds sterling (GBP 225,000).

The one hundred twelve thousand five hundred (112,500) new shares with a nominal value of two pounds sterling (GBP 2) each have been entirely subscribed by the subscriber and fully paid-up so that the amount of two hundred twenty five thousand pounds sterling (GBP 225,000) is at the free disposal of the Company, as certified to the notary executing this deed on presentation of a blocking certificate.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at two hundred fifty thousand pounds sterling (GBP 250,000.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of two pounds sterling (GBP 2.-) each.”

The Chairman declared the meeting closed as there was no further business.

#### *Costs - Evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand seven hundred and fifty Euro.

The total amount of the capital increase is valued at EUR 278.353,66.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OXFORD INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109929, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duché de Luxembourg, le 3 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 22 décembre 2005, (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par Maître Estelle Nzoungou, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente a désigné comme secrétaire Maître Coralie Pauwels, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Secrétaire»).

L'assemblée a désigné comme scrutatrice Mademoiselle Lynn Wagner, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Scrutatrice»).

Ces personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de des actionnaires de la Société représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente a déclaré et a requis le notaire d'acter conformément à la liste de présence que tous les actionnaires représentant la totalité du capital social de vingt cinq mille livres sterling (GBP 25.000), représenté par douze mille cinq cent actions (12.500) d'une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2) chacune, ont été représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Renonciation aux formalités de convocations;
- 2) Prise en compte de la démission de M. William Martin Smyth de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012 et décision de lui donner décharge concernant l'exécution de son mandat;
- 3) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de GBP 25.000 à GBP 225.000;
- 4) Souscription, intervention du souscripteur et paiement de l'augmentation par l'apport en numéraire d'un montant de GBP 225.000;
- 5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société afin de refléter le nouveau montant du capital social de la Société;
- 6) Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, ayant approuvé les déclarations de la Présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé à l'unanimité de renoncer aux formalités préalables de convocations à la présente assemblée et peut en conséquence délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé à l'unanimité de prendre en compte la démission de Monsieur William Martin Smyth de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012 et de lui donner décharge en relation avec l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société jusqu'à la date de sa démission.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) représenté par douze mille cinq cent (12.500) actions ayant une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2) chacune à deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000), par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires de la Société ont unanimement décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription respectif concernant la suscription des nouvelles actions émises par la Société et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription et Paiement:*

Comparaît ensuite Maître Estelle Nzougou, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DTF FINANCE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156573, en vertu de la procuration susmentionnée délivrée en date du 28 juin 2012.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée DTF FINANCE S.A. au cent douze mille cinq cent (112.500) actions de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2) chacune, et de libérer ces actions par un apport en numéraire à la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 225.000).

Les cent douze mille cinq cent (112.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2) chacune ont été entièrement souscrites par le souscripteur et libérées entièrement et en conséquence le montant de deux cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 225.000) est à la libre disposition de la Société, tel qu'attesté au notaire exécutant le présent acte sur présentation d'un certificat de blocage.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cents cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de deux livres sterling (GBP 2,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente a clôturé la séance.

#### *Frais, Evaluation*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille sept cent cinquante euros.

Le montant total de l'augmentation de capital est évalué à EUR 278.353,66.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Estelle Nzougou, Coralie Pauwels, Lynn Wagner, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099569/180.

(120136840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Galcap Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.582.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 27 juin 2012, le capital de la société GALCAP INVEST I SARL est réparti de manière suivante:

Détenteurs de parts sociales	Type de parts sociales	Nombre de parts sociales
Galcap Holding S.A.	A .....	78 289
MONSIEUR Laurent NAIM	B .....	4 342
Monsieur Laurent MELCHIOR	C .....	4.342
Monsieur Olivier DRIOT	C .....	13.027

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALCAP INVEST I SARL

Ch. FRANCOIS / M. LIMPENS

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2012100117/21.

(120137572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.312,50.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Marcus Childress, born on 23 April 1970 in Virginia, USA, residing in New York, USA;
2. Michael Childress, born on 4 October 1972 in Pennsylvania, USA, residing in London, United Kingdom;
3. Benek Oster, born on 15 July 1975, in New York, USA, residing in New Jersey, USA;
4. Brad Altberger, born on 13 January 1972, in Colorado, USA, residing in London, United Kingdom;
5. Steve Behr, born on 23 February 1973, in Johannesburg, South Africa, residing in London, United Kingdom;
6. Peter Wesseloh, born on 29 August 1943 in Germany, residing in Schneverdingen, Germany;
7. Imexus (FZC), a private limited company organized and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, registered with the SAIF register under number 02-04-04821, duly represented by Mr. A Jesani; and
8. Kevin Swartz, born on 27 November 1967 in the USA and residing in New York, USA.

All parties here above mentioned are duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg by virtue of eight proxies given under private seal given in New York, USA on April 16<sup>th</sup>, 2012 and in London, United Kingdom on April 16<sup>th</sup>, 2012.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all current shareholders of Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.469 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on April 7<sup>th</sup>, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1062 dated May 20<sup>th</sup>, 2010.

The articles of association of the Company were amended for the last time on May 24<sup>th</sup>, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 1762 dated August 3<sup>rd</sup>, 2012.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Creation of a new class of shares, the class D shares with a nominal value of EUR 12.50 each (the "Class D Shares") with such rights and obligations as set forth in the Articles.

2. Increase of the issued share capital of the Company by four thousand five hundred euro (EUR 4,500), so as to bring it from its current amount of thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50) to thirty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cents (EUR 35,312.50), by creating and issuing three hundred sixty (360) Class D Shares, each of such Class D Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of thirty five thousand three hundred and twelve Euro and fifty cents EURO (EUR 35,312.50) divided into one thousand (1000) Class A Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50), one hundred thirty two ( 132) Class B Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) and one thousand three hundred thirty three (1333) Class C Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) and three hundred sixty (360) Class D Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50)

The Class A, B, C and D Shares are together referred to as the "Shares"."

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of partners decides to increase the share capital of the Company by four thousand five hundred euro (EUR 4,500), so as to bring it from its current amount of thirty thousand eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,812.50) to thirty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cents (EUR 35,312.50), by creating and issuing three hundred and sixty (360) Class D Shares, each of such Class D Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) each.

The proof of the existence of the four thousand five hundred euro (EUR 4,500) has been produced to the undersigned notary.

The total amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) is to be entirely allocated to the Company's share capital.

The shareholders sub 1), 3), 4), 5), 6) and 8) expressly waive their preferential subscription rights.

The proxyholder is authorised to subscribe such three hundred and sixty (360) Class D Shares in the name and on behalf of the shareholders as set forth in the table below:

Shareholder	Number of new Class D shares subscribed	Subscription Price
Michael Childress, prenamed . . . . .	180	EUR 2,250
Imexus (FZC), prenamed . . . . .	180	EUR 2,250
Total . . . . .	360	EUR 4,500

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

#### " Art. 5. Share Capital. (First paragraph).

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of thirty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cents (EUR 35,312.50) divided into one thousand (1,000) Class A Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50), one hundred thirty-two (132) Class B Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50), one thousand three hundred thirty-three (1,333) Class C Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50) and three hundred and sixty (360) Class D Shares each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (EUR 12.50).

The Class A, B, C and D Shares are together referred to as the "Shares"."

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Marcus Childress, né le 23 avril 1970, en Virginie, aux États-Unis, résidant à New York, États-Unis;
2. Michael Childress, né le 4 octobre 1972, en Pennsylvanie, États-Unis, résidant à Londres, au Royaume-Uni;
3. Benek Oster, né le 15 juillet 1975, à New York, États-Unis, résidant à New Jersey, États-Unis;
4. Brad Altberger, né le 13 janvier 1972, au Colorado, États-Unis, résidant à Londres, Royaume-Uni;
5. Steve Behr, né le 23 février 1973, à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant à Londres, Royaume-Uni;
6. Peter Wesseloh, né le 29 août 1943 en Allemagne, résidant à Schneverdingen, Allemagne;
7. Imexus (FZC) , une société à responsabilité limitée organisé et existant en vertu des lois des Émirats Arabes Unis (UAE), ayant son siège à Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, enregistré auprès du Registre SAIF sous le numéro 02-04-04821, dûment représenté par M. A Jesani; et
8. Kevin Swartz, né le 27 novembre 1967 aux Etats-Unis et demeurant à New York, Etats-Unis.

Toutes les parties ici ci-dessus indiquées sont dûment représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de sept procurations données sous seing privé à New York, Etats-Unis le 16 avril 2012 et à Londres, Royaume-Uni le 16 avril 2012.

Les procurations, signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble tous les associés actuels de la société Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.469, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1062 du 20 mai 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1762 du 3 août 2011.

L'Assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de EUR 12.50 chacun (les "Parts Sociales de Classe D») avec les droits et obligations indiqués dans les statuts.

2. Augmentation du capital social émis de la société de quatre mille cinq cents euros (EUR 4,500), afin de l'augmenter de son montant actuel de trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (EUR 30,812.50) à trente-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 35,312.50), en créant trois cent soixante (360) parts sociales de classe D, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale des douze euros cinquante centimes (EUR 12.50) chacune.

3. Modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« 5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à trente cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 35,312.50), représenté par mille (1000) parts sociales de Classe A, cent trente deux ( 132) parts sociales de Classe B, mille trois cent trente-trois (1333) parts sociales de Classe C et trois cent soixante (360) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12.50) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D sont ensemble appelées les «parts sociales.»

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont ainsi pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social émis de quatre mille cinq cents euros (EUR 4,500), afin de l'augmenter de son montant actuel de trente mille huit cent douze euros et cinquante cents (EUR 30,812.50) à trente-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 35,312.50), en créant trois cent soixante (360) parts sociales de classe D, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale des douze euros cinquante centimes (EUR 12.50) chacune.

La somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4,500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le montant total de quatre mille cinq cents euros (EUR 4,500) est à alloué au capital social de la société.

Les associés sub. 1), 3), 4), 5), 6) et 8) ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Le fondé de pouvoir est autorisé à souscrire à ces nouvelles trois cent soixante (360) parts sociales de classe D pour et au nom des associés comme énoncés dans le tableau ci-dessous:

Associé	Nombre de nouvelles parts sociales de classe D souscrit	Prix de souscription
Michael Childress, prémentionné . . . . .	180	EUR 2.250
Imexus (FZC) prémentionné . . . . .	180	EUR 2.250
Total . . . . .	360	EUR 4.500

*Seconde résolution*

A la suite de la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).**

5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à trente-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 35,312.50), représenté par mille (1.000) parts sociales de Classe A, cent trente-deux (132) parts sociales de Classe B, mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de Classe C et trois cent soixante (360) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D sont ensemble appelées les «parts sociales».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. LAC/2012/34711. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012099770/186.

(120136725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Constellation Coinvestment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.337.

Par résolutions signées en date du 6 juillet 2012, l'associé unique a pris la décision de nommer Laurent Ricci, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099971/13.

(120137877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Eutag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 19.350.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29/06/2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs MAES Theo, Zwinlaan 17, B-8300 KNOCKE-HEIST, REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012100087/17.

(120137831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Piel Emerald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 170.552.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "TOPHET S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28710; et

2) La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "SIDFORD S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44466.

Les deux sont ici représentées par Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "PIEL EMERAUDE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie



par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la gestion, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de son patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la Société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "TOPHET S.A., SPF", prédésignée, trois cent neuf actions, . . . . .	309
2) La société "SIDFORD S.A., SPF", prédésignée, une action, . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions, . . . . .	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, née à Trèves, (République Fédérale d'Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
  - b) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et
  - c) Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
4. La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2012. LAC/2012/32776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012099601/245.

(120136724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Vincinvest Immobilière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.542.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A COMPARU:

MORINVEST SCA SPF, une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire instrumentant,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne variateur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

La société anonyme existe sous la dénomination de «VINCINVEST IMMOBILIÈRE SA».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur et gestion de tous immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La société a en outre la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachement directement ou indirectement à son objet.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine. Ainsi comme participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixe à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représentés par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et obligations.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Ils seront nominatifs tant que la loi l'imposera.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque catégorie d'actions pourra désigner un administrateur devant être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur («L'Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans le cas où un administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, à la diligence de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.



S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elle doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont, dans ce cas, considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

A toute assemblée des actionnaires, l'assemblée ne délibérera valablement que si les trois-quarts au moins du capital sont représentés. Toute décision de l'assemblée requerra pour être valable de réunir les trois-quarts au moins des votes exprimés.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juillet à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant prénomme MORINVEST SPF SCA, représenté comme dit est, déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions sont libérées en espèces à la concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille sept cents cinquante Euros (7.750- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

La partie a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.300,- EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un administrateur unique, et celui des commissaires à un;
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Docteur Vincent MOREAU, chirurgien-dentiste, né le 01 janvier 1971, à Bordeaux, France, domicilié au 84, rue Vau-douzil, 86000, Poitiers, France.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick JOUDON, né le 26 mars 1969 à Angers, France, domicilié à 62 bis rue Alfred Kastler, 1700 La Rochelle, France.

Le mandat d'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 juillet 2012. Relation GRE/2012/2410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099784/187.

(120136592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

#### EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 6 juin 2012, Bedell Trustees Limited, avec adresse au 26, New Street, JE2 3RA St. Hellier, Jersey, a vendu ses 500 parts sociales détenues dans la société GCC Lux S.à r.l. à Starfish Participations C.V., avec adresse au 1 Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Starfish Participations C.V. . . . . .	500
Hillswood Holdings Limited . . . . .	156
Total . . . . .	656

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012100131/21.

(120137270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Constellation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.333.

Par résolutions signées en date du 6 juillet 2012, l'associé unique a pris la décision de nommer Laurent Ricci, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099972/13.

(120137876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 117.975,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Suite à une lettre signée par Monsieur Justin Chuter, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 6 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 août 2012.

*Pour la société*

Un gérant

Référence de publication: 2012099977/14.

(120137359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099981/9.

(120137140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.482.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue Extraordinairement le 18 juin 2012*

1. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Fabrizio GARILLI, demeurant à 26, Via Sidoli, I-29100 Piacenza, Italie, Président;
- Monsieur Rodolfo ZURCHER, demeurant Chaunt da Crush, Chesa Garzadam, CH-7524 Zuoz (GR) Suisse
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de PriceWaterHouseCoopers S.à r.l., son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012099982/19.

(120137146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Cassia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 147.220.

Le 30 juillet 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société CASSIA HOLDING S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2012099986/12.

(120137069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Cardon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099984/9.

(120137608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Carrée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 87.388.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099985/9.

(120137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**CEREP Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.153.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099989/10.

(120137383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 28 juin 2012*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décidé de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

*Conseil d'administration:*

- M. Marco GHISOLFI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco TOSELLI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;
- Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur;

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012100281/26.

(120137596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

### **CEF (W) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.686.

---

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de CEF (W) SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103686 (la Société),

constituée le 26 octobre 2004 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 9 le 5 janvier 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 juin 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1401 en date du 21 juillet 2009.

L'Assemblée est présidée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constitue le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varientur par les représentants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Qu'il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 560.000 (cinq cent soixante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) et représentant ensemble l'entière du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.

II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version anglaise.
4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version française.
5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

105350

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

*Troisième résolution*

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred within the boundaries of Esch-sur-Alzette by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

*Quatrième résolution*

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans les limites d'Esch-sur-Alzette par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimées approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, J. SCHMIT, M. SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 août 2012.

Référence de publication: 2012099988/74.

(120137561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Itesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 91.658.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 12 juin 2012.*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 juin 2012, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2013, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- Mr. Jean-Louis DELVAUX, résidant professionnellement au 5-7, rue de Monttesuy, F-75340 Paris Cedex 07.

2. réélire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 juillet 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012100189/24.

(120137172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CEREP II Investment Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.386.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099990/10.

(120137382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.246.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012099991/10.

(120137427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Chauffage-Sanitaire Integral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 106, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 121.715.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour CHAUFFAGE-SANITAIRE INTEGRAL S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012099993/12.

(120136986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099994/9.

(120136943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CHURCHILL.HUI International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 76.539.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099995/9.

(120137535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CVI EMCVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.617.

---

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 29 juin 2012 que l'associé unique de la société à responsabilité limitée CVI EMCVF Lux Master S.à r.l. est désormais la société de droit luxembourgeois dénommée CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 170071

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012100010/14.

(120137121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**SynerTrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.106.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 15 juin 2012 que:

1. Ont été réélus jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Adrien LEVY, administrateur;
- Monsieur Thierry DE CASSAN FLOYRAC, administrateur;
- Monsieur Hugo TRÜTSCH, administrateur; et
- Monsieur Eberhard AUST, administrateur.

2. Ont été nommé administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Wolfe W. Diener, né à Berlin (Allemagne) le 14 novembre 1969 résidant au Fürtwänglerstrasse 9, D-80638 Munich, Allemagne; et
- Monsieur Didier Picot, né à Lyon (France) le 23 août 1959, résidant à Villa Gorasko, route de Socory, F-64122 Urrugne, France.

3. La société Certifica Luxembourg S.à r.l. est réélue commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012100429/26.

(120137057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2012.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mmes Manuela D'Amore, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Rossana Di Pinto, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

MM. Marco Gostoli, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Leonardo Mocchi, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2012100001/27.

(120137543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Suez Environnement Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 170.301.

—  
*Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juillet 2012 à 16.00 heures tenue au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

Le Conseil d'Administration à pris les résolutions suivantes:

*Résolution 1: Nomination du président du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Madame Marie-Ange Debon, domiciliée professionnellement Tour CB21 - 16, place de l'Iris - 92040 Paris La Défense Cedex - France, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012, à tenir en 2013.

*Résolution 2: Nomination d'un Dirigeant agréé*

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion de Suez Environnement Ré S.A. à Marsh Management Services Luxembourg S.A., ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Résolution 3: Délégation de la gestion journalière de la société*

Le Conseil d'Administration décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de délégué de la gestion journalière de la société, Monsieur Brian Collins, demeurant au 18, rue Alexandre Fleming, L-1525 Strassen, pour la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012, à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signatures  
*Un Mandataire spécial*

Référence de publication: 2012100427/27.

(120137649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012099996/11.

(120137071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 500.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on July 19, 2012, said proxy was signed *ne varietur* by the proxy-holder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities.

CREDIT SUISSE AG being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142990, incorporated pursuant to a deed recorded by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on 10 November 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 879 on 2 December 2008 (the "Company"), declared holding all the 500,000 shares, representing the entirety of the share capital of the Company, and requested the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr. Emmanuel REVEILLAUD, Avocat à la Cour, with professional address at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Liquidator"), in accordance with article 18.2 of the articles of association of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zwanzigsten Tag des Monats Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### **IST ERSCHIENEN:**

CREDIT SUISSE AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter CH-020.3.923.549-1,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, gegeben in Zürich am 19. Juli 2012, die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, um zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

CREDIT SUISSE AG als alleinige Gesellschafterin der Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. einer société à responsabilité limitée (eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechtes mit Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 142990, gegründet aufgrund einer Urkunde von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. November 2008 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2879 vom 2. Dezember 2008 (die "Gesellschaft"), erklärt, dass sie alle 500.000 Anteile halten, die das gesamte Kapital der Gesellschaft ausmachen, und ersucht den Notar um Beurkundung der folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und mit Wirkung ab dem Datum der vorliegenden Urkunde in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Emmanuel REVEILLAUD, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (der "Liquidator") gemäß Artikel 18.2 der Gesellschaftssatzung als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, dass der Liquidator die nachfolgend bestimmten Befugnisse und Entschädigungen erhält.

Der Liquidator verfügt über die durch die Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geltenden Fassung, vorgesehenen weitesten Befugnisse.

Der Liquidator darf alle durch Artikel 145 vorgesehenen Handlungen ohne die vorherige Genehmigung durch die Hauptversammlung der Gesellschafter in den Fällen, in denen diese verlangt wird, ausführen.

Der Liquidator darf den Registerführer von Hypotheken von der Vornahme jeder automatischen Registrierung befreien; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Auflösungsrechte verzichten; jedes Zubehör, ob mit oder ohne Zahlung aller mit einem Vorrecht oder einer Hypothek belasteten Registrierungen, Übertragungen, Anhänge, Gegenrechte oder sonstige dingliche Belastung, löschen.

Der Liquidator ist von der Erstellung einer Inventarliste befreit und darf auf die Geschäftsbücher der Gesellschaft verweisen.

Der Liquidator darf unter seiner Verantwortung für spezielle oder spezifische Handlungen, einen bestimmten Teil seiner Befugnisse für einen festgelgten Zeitraum an eine oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Der Liquidator darf die Vermögensgüter der Gesellschaft an die alleinige Gesellschafterin nach seinem Willen in bar oder in natura ausschütten.

#### *Bewertung und Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf eintausend Euro.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, soll die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiuvor erwähnt, dem amtierenden Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Originalurkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. LAC/2012/35846. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099975/111.

(120137676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**CLD Santé & Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.124.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012099997/10.

(120137795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Colon-Impex Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.355.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme COLON-IMPEX LUXEMBOURG FINANCE S.A., ayant eu son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B52355.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jennifer Ferrand

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012100000/16.

(120137288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que les informations et documents annexes établis par Rabobank Group en sa qualité de société mère ultime de De Lage Landen Luxembourg Holdings S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012100024/14.

(120137501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---



**CMYC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1345 Luxembourg, 18, rue Frantz Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 170.589.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Yann TYTGADT, Directeur de projets, né à Knokke-Heist (B) le 18 juillet 1985, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 245, Avenue Rogier (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de CMYC, (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services et d'assistance dans le domaine de la réalisation de projets immobiliers, la promotion immobilière et toutes activités d'intermédiation d'affaires, de mise en relation, dans ce même domaine.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Yann TYTGADT, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1345 Luxembourg, 18, rue Frantz Clément.
- 2.- Monsieur Yann TYTGADT, Directeur de projets, né à Knokke-Heist (B) le 18 juillet 1985, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 245, Avenue Rogier (Belgique), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yann TYTGADT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2641. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012099998/105.

(120137675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**MECAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MECAN S.A.", ayant son siège social à L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.927,

Constituée originellement sous la dénomination de "MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A.", suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de Luxembourg, en date du 9 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 402 du 18 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 1988 du 29 août 2011, en adoptant sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri LOMMEL, agronome, demeurant à Burghaff, Cruchten  
Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain ANEN, agronome, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert AUDRY, agronome, demeurant à Dalheim,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un montant de deux millions trois cent mille euros (2.300.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et Libération.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un montant de deux millions trois cent mille euros (2.300.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), société coopérative existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 26.985, ici dûment et valablement représentée par son Président du Conseil d'administration Monsieur Henri LOMMEL, préqualifié, et son Directeur Général, savoir Monsieur Jos JUNGEN, préqualifié.

Le Souscripteur déclare par ses mandataires, souscrire à toutes les nouvelles actions émises, et les libérer par apport en nature par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur détient contre la Société, pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) entièrement alloués au capital social de la société.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport en nature fait l'objet d'un rapport établi en date du 04 juin 2012 par le réviseur d'entreprises indépendant, FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à Leudelange, sous la signature de Monsieur Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant de EUR 2.000.000,-, ne correspond pas au moins aux 8.000 actions nouvelles de MECAN S.A. avec une valeur nominale de EUR 250,- chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions trois cent mille euros (2.300.000,- EUR), représenté par 9.200 (neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.700,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Henri LOMMEL, Romain ANEN, Albert AUDRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012100262/83.

(120137277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Compagnie Financière d'Alembert Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100002/10.

(120137835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Conan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.798.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012100003/11.

(120137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---